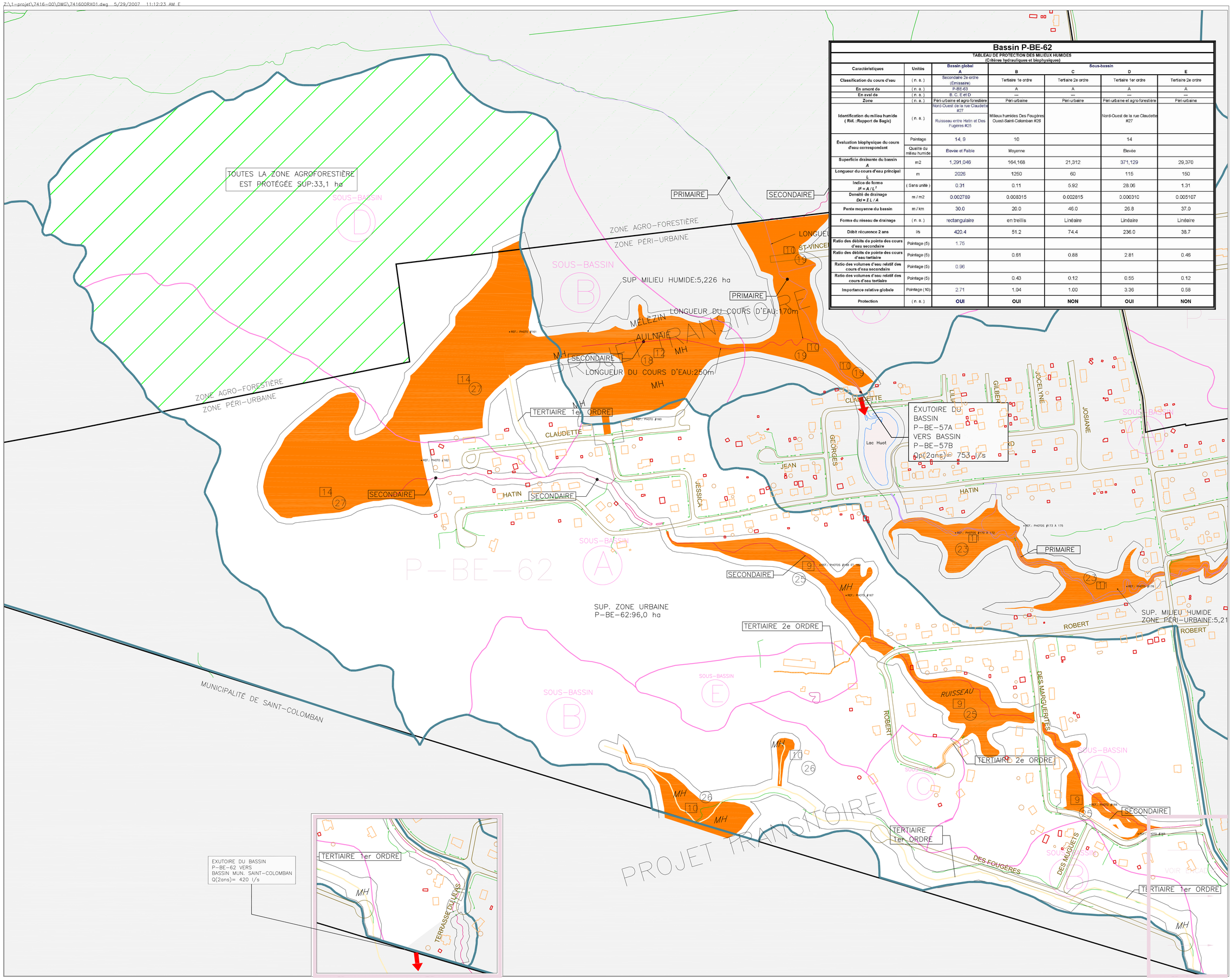

Bassin P-BE-62

TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES
(Critères hydrauliques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Bassin global A	Sous-bassin B	Sous-bassin C	Sous-bassin D	Sous-bassin E
Classification du cours d'eau	(n. a.)	Secondaire 2e ordre (Émissaire)	Tertiaire 1e ordre	Tertiaire 2e ordre	Tertiaire 1er ordre	Tertiaire 2e ordre
En amont de	(n. a.)	P-BE-63	A	A	A	A
En aval de	(n. a.)	B, C, E et D	—	—	—	—
Zone	(n. a.)	Péri-urbaine et agro-forestière	Péri-urbaine	Péri-urbaine	Péri-urbaine et agro-forestière	Péri-urbaine
Identification du milieu humide (Réf. :Rapport de Sagis)	(n. a.)	Nord-Ouest de la rue Claudette #27 Ruisseau entre Hatin et Des Fougères #25	Milieux humides Des Fougères Ouest-Saint-Colomban #26		Nord-Ouest de la rue Claudette #27	
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	14, 9	10		14	
	Qualité du milieu humide	Elevée et Faible	Moyenne		Elevée	
Superficie drainante du bassin A	m2	1,291,046	164,168	21,312	371,129	29,370
Longueur du cours d'eau principal L	m	2026	1250	60	115	150
Indice de forme $IF = A / L^2$	(Sans unité)	0.31	0.11	5.92	28.06	1.31
Densité de drainage $Dd = \Sigma L / A$	m / m2	0.002789	0.008315	0.002615	0.000310	0.005107
Pente moyenne du bassin	m / km	30.0	20.0	46.0	26.8	37.0
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	rectangulaire	en treillis	Linéaire	Linéaire	Linéaire
Débit récurence 2 ans	l/s	420.4	51.2	74.4	236.0	38.7
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	1.75				
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)		0.61	0.88	2.81	0.46
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	0.96				
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)		0.43	0.12	0.55	0.12
Importance relative globale	Pointage (10)	2.71	1.04	1.00	3.36	0.58
Protection	(n. a.)	OUI	OUI	NON	OUI	NON

NOTE:

LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ENTEND L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

LÉGENDE

- ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
- ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
- SOUS-BASSIN
- LIMITE DES SOUS-BASSINS
- LIMITE BASSIN PRINCIPAL
- TOPO 5 MÈTRES
- FOSSÉ OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIÈRE
- FOSSÉ EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
- COURS D'EAU PRIMAIRE
- COURS D'EAU SECONDAIRE
- COURS D'EAU TERTIAIRE
- LIMITE DES LITTORAUX
- TOURBIÈRE
- BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
- ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
- MH — MILIEU HUMIDE
- ZONE LITIGIEUSE
- REF.: PHOTO #167 — POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
- 67 — NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
- POINTAGE BIOPHYSIQUE

No.	RÉVISION	DATE
-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MDDEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006

	TEL QUE CONSTRUIT	
	CONSTRUCTION	
	SOUMISSION	
	PERMIS	
	APPROBATION	
	PRÉLIMINAIRE	
✓	ÉMIS POUR	DATE

LBHA INGÉNIEURS
LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.
MEMBER / MEMBRE
255, CRÉMAZIE EST
9e ÉTAGE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2M 1M2
TEL: (514) 384-4220
FAX: (514) 383-8207
COURRIEL: mg@lbha.co
INGÉNIEUR - ENGINEER
LIONEL MARTEL
26240
INGÉNIEUR - ENGINEER
FRANÇOIS ROCHETTE
18562

PROJET:
PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT:
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE:
BASSIN P-BE-62

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL
PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER
VÉRIFIÉ PAR: F.ROCHETTE, ing.
DATE: SEPT. 2005
ÉCHELLE: 1:2000
DOSSIER: M7416-00
No. DESSIN: 6 DE 23
REV.: 5